

OBJET :
Fermeture d'un établissement recevant
du public
Le Blues Rock café

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, notamment ses articles R 143-23 et R143-45,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêt modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1ère à la 4ème catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de la 5ème catégorie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-1765 du 29 juillet 2002 modifié relatif à la création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le département de la Haute-Savoie,

Considérant la fermeture définitive depuis le 15 mars 2020 de l'établissement Le Blues Rock Café sis 241 route de la Chapelle à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS (74500),

Considérant dès lors la nécessité de procéder à une mise à jour de la liste des Etablissements Recevant du Public sur la Commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS soumis aux visites périodiques de la Commission d'arrondissement de Thonon,

ARRETE

Article 1 :

L'établissement LE BLUES ROCK CAFE sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant et est, dès lors, retiré de la liste des établissements recevant du public de la Commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS soumis aux visites périodiques de la Commission d'arrondissement.

Article 2 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains,
- M. le Chef de la brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- M. le Commandant du Groupement du Chablais – SDIS 74.

Fait à Saint-Paul-en-Chablais, le 30 septembre 2022

Le Maire
Bruno GILLET

